

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2014  
18 HEURES 30 A EYGALIERES

**Présents :** Mmes et MM. Nadia ABIDI, Pascale ALBERTOS, Danièle AOUN, Gilles BASSO, Nelly BERTHON, Patrice BLANC, Maryse BONI, Christian BONNAUD, Marie-Pierre CALLET, Michel CAVIGNAUX, Hervé CHERUBINI, Pascal DELON, Yves FAVERJON, Michel FENARD, René FONTES, Guy FRUSTIE, Christine GARCIN-GOURILLON, Gérard GARNIER, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Stéphan GUIGNARD, Pierre GUILLOT, Françoise JODAR, Patricia LAUBRY, Pascale LICARI, Jean MANGION, Henri MILAN, Aline PELISSIER, Gisèle PERROT-RAVEZ, Alice ROGGIERO, Jack SAUTEL, Anne SOURDON, Christian VALLAT, Benoît VENNIN, Jean-Louis VILLERMY, Bernard WIBAUX.

**Excusé :** M. Michel BONET.

**Procurations :**

- de Mme Chantal LEMOIGNE à M. Régis GATTI,
- de Mme Inès PRIEUR DE LA COMBLE à M. Jean MANGION.

Avant de commencer l'ordre du jour proprement dit, Monsieur René FONTES, Maire de la Commune d'Eygalières, a accueilli les conseillers communautaires présents.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent GESLIN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

### 2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 17 AVRIL 2014

Monsieur le Président a demandé s'il y avait des observations sur le compte-rendu du Conseil communautaire du 17 avril 2014.

Madame Pascale LICARI a souligné qu'il y avait une erreur de frappe concernant les délégations des Vice-présidents et qu'il convenait de procéder aux changements suivants :

- Madame Pascale LICARI aura en charge la délégation de la politique de l'emploi,
- Monsieur Yves FAVERJON aura, pour sa part, celle de la politique foncière.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet, sous réserve des modifications apportées sur ce point.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

### 3. DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président a présenté au Conseil communautaire les décisions prises suivantes :

- décision n° 05/2014 relative à la convention tripartite entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, la SOFCAP et le comptable du Trésor Public afin de mettre en place les modalités de règlement des cotisations d'assurances par prélèvement automatique ou prélèvement SEPA ;
- décision n° 06/2014 relative à la convention tripartite entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, EDF et le comptable du Trésor Public afin de mettre en place les modalités de règlement des dépenses d'énergie ou de services par prélèvement SEPA.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **4. ORGANISATION DE L'ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (POUR LES DELEGATIONS DES SERVICES PUBLICS-DSP)**

Monsieur le Président a exposé au Conseil communautaire que la Commission chargée d'ouvrir les plis, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local, est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, ainsi que de cinq membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Président a souligné que le comptable public et un représentant du Ministère en charge de la concurrence sont conviés aux commissions.

Monsieur le Président a indiqué que les membres titulaires de cette Commission sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Monsieur le Président a précisé que cette Commission est composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants.

Monsieur le Président a souligné que les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir. Les listes doivent être adressées au Président de la CCVBA au 2, avenue des écoles - 13520 Maussane les Alpilles.

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée :

- d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L. 1411-5 du CGCT, qui sera appelée à retenir la liste des candidats admis à remettre une offre, à recevoir et analyser les offres reçues et à donner son avis sur les candidats avec lesquels engager les négociations ;
- de dire que les élections auront lieu lors du prochain Conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;
- de fixer la date de dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants au plus tard le 3 juin 2014.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **5. PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRE ET SUPPLEANT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

Monsieur le Président a indiqué aux élus communautaires que l'article 1650-A du code général des impôts prévoit l'institution d'une CIID dans les EPCI soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique. La CIID est composée de onze membres : le Président de La CCVBA ou un Vice-président délégué et dix commissaires. Ces derniers doivent :

- être français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 25 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

L'un des commissaires doit être domicilié en dehors du périmètre de la CCVBA. Les dix commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de la CCVBA sur proposition de ses communes membres.

Monsieur le Président a précisé que la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers

- d'une part, elle participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts).

- d'autre part, elle donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).

La Commission intercommunale des impôts directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Enfin, Monsieur le Président a indiqué que dans le cadre du processus de validation des nouveaux paramètres d'évaluation des locaux professionnels, issu de la révision des valeurs locatives, la CIID sera consultée. Elle devra donner son avis sur le projet qui lui sera soumis par la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP). Ce projet sera constitué : d'une carte départementale présentant le découpage en secteurs locatifs homogènes (le cas échéant, des cartes communales pour les communes donnant lieu à un découpage en plusieurs secteurs) ainsi que d'une grille tarifaire qui regroupe l'ensemble des tarifs pour les 38 catégories de locaux au sein de chaque secteur d'évaluation. A compter de la remise du projet par la CDVLLP, la CIID disposera d'un délai de 30 jours pour donner son avis.

Monsieur le Président a invité l'assemblée à établir la liste, composée de vingt noms pour les commissaires titulaires et vingt noms pour les commissaires suppléants, à proposer au Directeur Régional des Finances Publiques,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, a décidé de proposer la liste des membres de la Commission intercommunales des Impôts Directs afin de la soumettre au Directeur régional des Finances Publiques :

**PROPOSITION DE MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

**Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté**

	<b>Nom Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Adresse</b>
1	Jean MULNET	07/07/1943	Aureille
2	Chantal LEMOIGNE	20/05/1945	Aureille
3	Maryse CHABANIER	23/01/1945	Les Baux de Provence
4	Francis PINET	03/06/1949	Les Baux de Provence
5	Lucien FAUQUE	26/05/1943	Eygalières
6	Fabien MARTEL	06/09/1972	Eygalières
7	Jean-François DELASSUS	04/06/1945	Fontvieille
8	Jean-Paul SOURDON	07/04/1948	Fontvieille
9	Fabrice MAZZEGA	21/06/1962	Mas Blanc des Alpilles
10	René CITI	03/01/1943	Maussane les Alpilles
11	Claude FUSAT	17/06/1938	Maussane les Alpilles
12	Michel CAVIGNAUX	17/09/1947	Mouriès
13	Sylvaine VIAL	15/04/1950	Mouriès
14	Pierre BELLET	11/01/1950	Le Paradou
15	Robert ARNOUX	11/02/1945	Saint Etienne du Grès
16	Sylvie BERTRAND	28/11/1971	Saint Etienne du Grès
17	Ulysse TEIXEIRA	15/06/1949	Saint Etienne du Grès
18	Françoise CHARBONNET	15/09/1942	Saint-Rémy de Provence

**Personnes non domiciliées dans le périmètre de la communauté**

	<b>Nom Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Adresse</b>
1	Claude ESTIVALET	25/10/1952	Messigny et Vantoux
2	Jean-Paul BOMPARD	04/03/1962	Salon-de-Provence

**PROPOSITION DE MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

**Personnes domiciliées dans le périmètre de la communauté**

	<b>Nom Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Adresse</b>
1	Daniel FORNO	11/05/1961	Aureille
2	Jean-Michel PERTUIT	25/10/1958	Aureille
3	Pierre ENJALBERT	11/03/1935	Les Baux de Provence
4	Alain PRINGAULT	06/07/1942	Les Baux de Provence
5	Jean-Marie AYMES	28/02/1939	Eygalières
6	Edouard ADAMOWSKI	22/02/1959	Fontvieille
7	Aline GALLE	29/03/1975	Fontvieille
8	Laurent GESLIN	29/04/1966	Mas Blanc des Alpilles
9	Jean-Louis VILLERMY	10/08/1955	Mas Blanc des Alpilles
10	Paul DUMOULIN	02/03/1936	Maussane les Alpilles
11	Evelyne ROMAN	07/05/1954	Maussane les Alpilles
12	Patrice BLANC	23/09/1967	Mouriès
13	Jean-Pierre FRICKER	04/06/1948	Mouriès
14	Andrée SANTIN	14/04/1956	Le Paradou
15	Colette THOUVENOT	09/08/1946	Le Paradou

16	Jean BLANC	14/05/1937	Saint-Etienne du Grès
17	Michel BLANC	12/08/1955	Saint-Rémy de Provence
18	Gérard MATEOLI	25/12/1953	Saint-Rémy de Provence

**Personnes non domiciliées dans le périmètre de la communauté**

	<b>Nom Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Adresse</b>
1	Denis CASSIN	02/02/1956	Boulbon
2	Serge JODEZYK	15/07/1955	Plan d'Orgon

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**6. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CIAPH)**

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a été rendue obligatoire par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, pour les communes et intercommunalités de plus de 5 000 habitants compétentes en matière d'aménagement du territoire.

Monsieur Michel FENARD a indiqué que cette Commission consultative a pour mission :

- d'établir un bilan de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics dans la limite des compétences de la CCVBA ;
- de faire des propositions d'amélioration ;
- d'établir un rapport annuel présenté au Conseil communautaire et transmis au Préfet, au Président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des équipements concernés.

Monsieur le Président a rappelé au Conseil communautaire que par délibération n° 78/2012 du 22 décembre 2012, cette Commission a été créée et que deux collèges ont été institués de manière paritaire. Le collège des élus, représenté par trois membres et le collège des associations représentant les personnes handicapées et les usagers.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de :

- reconduire le collège des personnes handicapées et d'usagers, composé d'un représentant des trois institutions suivantes :
  - l'Association des Paralysés de France ;
  - la fédération ADMR des Bouches du Rhône ;
  - le Conseil des Anciens de Saint-Rémy de Provence ;
- procéder à la désignation de trois conseillers communautaires en qualité de membres élus à la CIAPH.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président a alors proposé au Conseil communautaire de procéder immédiatement à la désignation des trois délégués communautaires devant être membres de ladite Commission.

Se sont alors portés candidats :

- Monsieur Michel FENARD
- Monsieur Jean-Louis VILLERMY
- Madame Inès PRIEUR DE LA COMBLE

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

**7. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES**

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que dans les intercommunalités de plus de 3 500 habitants, le Conseil communautaire établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ce dernier a pour

objet de définir le mode d'organisation et de fonctionnement des organes de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée d'établir son règlement intérieur.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **8. CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES PERMANENTES**

Monsieur le Président a rappelé que le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Président a souligné aux élus présents qu'il est nécessaire de constituer de telles commissions afin de travailler sur les compétences prévues aux statuts de la Communauté de communes.

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée de créer sept commissions thématiques intercommunales permanentes :

- **Commission Administration générale**, en charge des finances, du budget et des ressources humaines ;
- **Commission Communication**, en charge de la communication externe (en faveur des habitants et acteurs du territoire) et interne (informations aux communes) ;
- **Commission Schéma de mutualisation et services communs**, chargée de la préparation du schéma de mutualisation, de l'étude d'opportunité, de faisabilité et de mise œuvre de la création de services communs ;
- **Commission Protection de l'espace local**, chargée de la gestion des déchets, de la prévention et de la sensibilisation au respect de l'environnement, ainsi que de la préservation du milieu naturel ;
- **Commission Aménagement de l'espace local**, en charge du SCOT, de la voirie et de l'éclairage public, des équipements et bâtiments communautaires, des travaux et des bornes de recharge électrique ;
- **Commission Développement local**, chargée de la politique foncière économique (ZA et bâtiments d'entreprises), du développement économique (nouvelles entreprises, développement de filières, animation et promotion du territoire, réseau numérique très haut débit, mobilité, schéma de développement économique), de l'agriculture et du tourisme ;
- **Commission Economico-culturelle**, en charge des projets pédagogiques et culturels, de la mise en relation des politiques culturelles des communes.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **9. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE**

Monsieur le Président a exposé que le Conseil communautaire a toute liberté pour décider du nombre de membres qui composent les commissions.

Monsieur le Président a rappelé que la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Monsieur le Président a ainsi proposé aux élus communautaires de fixer à dix le nombre de membres de la Commission *Administration générale* et de procéder à l'élection des dits membres.

Monsieur Bernard WIBAUX a rappelé que l'article 27 du règlement intérieur de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles fixait le nombre de membres par commission à douze et non dix.

Monsieur le Président a immédiatement proposé au Conseil une modification de l'article 27 pour y inclure le nombre de dix conseillers au lieu de douze.

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Président a alors proposé de procéder à l'élection des membres de la Commission *Administration générale*.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Jack SAUTEL
- Monsieur René FONTES
- Monsieur Michel FENARD
- Monsieur Benoit VENNIN
- Monsieur Yves FAVERJON
- Monsieur Michel CAVIGNAUX
- Monsieur Régis GATTI
- Madame Nelly BERTHON
- Madame Marie-Pierre CALLET
- Monsieur Henri MILAN

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **10. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

Monsieur le Président a proposé donc aux élus communautaires de fixer à dix le nombre de membres de la Commission *Communication* et de procéder à l'élection des dits membres.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Guy FRUSTIE
- Monsieur Jean-Louis VILLERMY
- Madame Aline PELISSIER
- Madame Françoise JODAR
- Monsieur Michel BONET
- Monsieur Patrice BLANC
- Monsieur Jean MANGION
- Madame Christine GARCIN-GOURILLON
- Monsieur Henri MILAN
- Monsieur Christian VALLAT

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **11. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES ET SERVICES COMMUNS**

Monsieur le Président a proposé aux élus communautaires de fixer à dix le nombre de membres de la Commission *Schéma de mutualisation des services et services communs* et de procéder à l'élection des dits membres.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Michel FENARD
- Madame Nelly BERTHON
- Madame Gisèle PERROT-RAVEZ
- Monsieur Jack SAUTEL
- Madame Pascale LICARI
- Monsieur Pascal DELON
- Monsieur Régis GATTI
- Monsieur Laurent GESLIN
- Monsieur Gilles BASSO
- Madame Marie-Pierre CALLET

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : Pour : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **12. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PROTECTION DE L'ESPACE LOCAL**

Monsieur le Président a proposé aux élus communautaires de fixer à dix le nombre de membres de la Commission *Protection de l'espace local* et de procéder à l'élection des dits membres.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Régis GATTI
- Madame Gisèle PERROT-RAVEZ
- Monsieur Pascal DELON
- Monsieur Stéphane GUIGNARD
- Madame Aline PELISSIER
- Monsieur Benoit VENNIN
- Madame Inès PRIEUR DE LA COMBLE
- Monsieur Christian BONNAUD
- Monsieur Gilles BASSO
- Madame Marie-Pierre CALLET

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **13. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE LOCAL**

Monsieur le Président a proposé aux élus communautaires de fixer à dix le nombre de membres de la Commission *Aménagement de l'espace local* et de procéder à l'élection des dits membres.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Laurent GESLIN
- Monsieur René FONTES
- Monsieur Guy FRUSTIE
- Monsieur Jacques GUENOT
- Monsieur Stéphane GUIGNARD
- Monsieur Bernard WIBAUX
- Madame Alice ROGGIERO
- Madame Maryse BONI
- Monsieur Christian VALLAT
- Monsieur Pierre GUILLOT

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **14. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT LOCAL**

Monsieur le Président a proposé aux élus communautaires de fixer à dix le nombre de membres de la Commission *Développement local* et de procéder à l'élection des dits membres.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Yves FAVERJON
- Madame Pascale LICARI
- Monsieur Michel FENARD
- Madame Alice ROGGIERO
- Monsieur Jean-Louis VILLERMY

- Madame Christine GARCIN-GOURILLON
- Monsieur Bernard WIBAUX
- Madame Nadia ABIDI
- Monsieur Gérard GARNIER
- Madame Marie-Pierre CALLET

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **15. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ECONOMICO-CULTURELLE**

Monsieur le Président a proposé aux élus communautaires de fixer à dix le nombre de membres de la Commission *Economico-culturelle* et de procéder à l'élection des dits membres.

Se sont portés candidats :

- Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Laurent GESLIN
- Madame Anne SOURDON
- Madame Aline PELISSIER
- Madame Patricia LAUBRY
- Monsieur Patrice BLANC
- Madame Françoise JODAR
- Madame Nelly BERTHON
- Monsieur Henri MILAN
- Monsieur Gérard GARNIER

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **16. SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES AFIN DE LUTTER CONTRE LA FLAVESCENCE DOREE**

Monsieur le Président a rappelé à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence *Aménagement de l'espace*, la Communauté de communes Vallées des Baux-Alpilles définit une politique foncière dans les zones agricoles (NC et A) et naturelles (ND et N) de l'espace communautaire.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a exposé aux conseillers communautaires que le Parc naturel régional des Alpilles a déposé une demande de subvention exceptionnelle en vue de lutter contre la flavescence dorée.

Monsieur le Président a alors donné lecture de la note du Parc naturel régional des Alpilles en date du 28 avril dernier. Monsieur Le Président a rappelé que la flavescence dorée est une maladie de la vigne à l'origine de pertes de récoltes importantes, aux conséquences parfois irrémédiables pour la pérennité du vignoble. Monsieur le Président a précisé que plusieurs communes de notre territoire sont concernées, un important foyer de la maladie ayant été identifié à Eygalières, mais également à Saint-Rémy de Provence et Mouriès, entraînant des arrachages de surfaces conséquentes.

Monsieur le Président a souligné à l'assemblée que ce dossier a été examiné par le Bureau communautaire en date du 6 mai dernier qui a proposé d'allouer, pour 2014, une subvention exceptionnelle d'un montant de 19 700,00 € au Parc Naturel Régional des Alpilles et de conclure une convention de partenariat.

Monsieur le Président a insisté sur la gravité de la situation, de la nature épidémique de la maladie, mais également sur les risques économiques encourus par les exploitations.

Monsieur Jacques GUENOT a souligné que l'ensemble des vigneron sont touchés par cette maladie qui a comme vecteur de transmission l'insecte cicadelle, la surveillance devant donc être renforcée pour lutter contre sa progression exponentielle.

Monsieur Jacques GUENOT a informé le Conseil que le SRAL (Service Régional de l'Alimentation) a réuni l'ensemble des professionnels pour proposer un arrêté préfectoral par zone et par traitement.



Monsieur Jacques GUENOT a ajouté que la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) était partie prenante dans ce projet et a ensuite précisé que l'inconvénient de cette maladie est qu'elle n'est visible qu'après une infection et a pour conséquence irrémédiable l'arrachage des pieds de vigne contaminés.

Monsieur le Président a donc proposé au Conseil communautaire d'allouer une subvention d'un montant de 19 700,00 € à cette structure en vue de lutter contre la flavescence dorée.

Monsieur Henri MILAN a indiqué au Conseil que cette subvention est destinée à de la prévention par des jeunes et que la Chambre d'agriculture propose un suivi équivalent par des professionnels pour la somme de 15,00 € par hectare. Monsieur Henri MILAN a informé aussi du surcoût de la lutte biologique par rapport à la lutte chimique et qu'il serait utile de prévoir une subvention pour les vigneronns appliquant l'agriculture biologique, la lutte chimique étant de 20,00 € environ par hectare et la lutte biologique 70,00 € environ par hectare.

Monsieur le Président a exprimé le regret de ne pas avoir été informé de l'action menée par la Chambre d'agriculture.

Monsieur Henri MILAN a estimé que le projet de la Chambre d'agriculture lui paraissait plus sérieux, au regard des moyens mis en œuvre par le Parc naturel régional des Alpilles.

Monsieur Jacques GUENOT a rajouté que les Chambres d'agriculture sont en cohérence sur le dispositif avec la FREDON.

Monsieur Henri MILAN a rappelé que la Chambre d'agriculture demande 15,00 € par hectare.

Monsieur le Président a proposé d'en débattre en commission *Développement local*.

Monsieur Jean MANGION a indiqué au Conseil que dans la Région Languedoc-Roussillon, le repérage se faisait à l'aide des drones et que cela pouvait être une solution.

Monsieur Henri MILAN a répondu que le problème est que l'expression visuelle de la maladie se manifeste par des tâches, et que les drones ne pourront qu'amener le constat de l'arrachage des pieds.

Monsieur Jacques GUENOT a précisé que la situation en Languedoc-Roussillon était différente de la Région PACA puisqu'il existe une cotisation des vigneronns pour lutter contre cette maladie.

Monsieur Henri MILAN a indiqué qu'il y avait peu d'attaques en région PACA.

Monsieur René FONTES a indiqué que la Commune d'Eygalières était la plus touchée par cette maladie, que les conséquences étaient visibles sur la route entre Orgon et Eygalières et que si les professionnels de la Chambre d'agriculture proposaient une solution, il ne fallait pas hésiter et qu'il était nécessaire de suspendre cette demande de subvention.

Au regard de ce complément d'information, Monsieur le Président a, décidé que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour.

Monsieur le Président a également proposé que la Commission *Développement local*, associée à Monsieur Henri MILAN se réunisse avant fin juin pour étudier la question. Il a également proposé que Monsieur Jacques GUENOT, Madame Caroline MISSOFFE, Présidente de l'Association de l'AOC Vallée des Baux-Alpilles et Madame Eve CARTIER soient présents lors de la tenue de cette Commission.

## **17. FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS DE LA ZA LES GRANDES TERRES A EYGALIERES**

Monsieur René FONTES a exposé à l'assemblée que les membres du Bureau communautaire, réunis le 6 mai dernier, a étudié les données financières relatives aux travaux de viabilisation en cours de réalisation sur la ZA Les Grandes Terres à Eygalières.

Dans ce cadre, le Bureau a proposé de fixer le prix de vente des douze lots aménagés de cette zone à 65,00 € HT par mètre carré.

Monsieur le Président a indiqué aux élus présents que la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 réformant la TVA immobilière est applicable aux cessions de lots viabilisés par la CCVBA c'est-à-dire aux cessions de lots de la ZA Les Grandes Terres.

Dans ce cadre, Monsieur le Président a indiqué à l'assemblée que la CCVBA est dans l'obligation de calculer le montant de la TVA sur marge à appliquer au prix hors taxe des douze lots viabilisés de la ZA Les Grandes Terres.

Monsieur René FONTES a précisé que les douze lots ont trouvé un acquéreur et que le prix de vente est estimé environ entre 30 000 € et 40 000 € HT la parcelle.

Monsieur le Président a donné alors lecture aux élus présents d'un tableau récapitulatif du montant HT, le montant de la TVA sur marge et le montant TTC à payer par les acquéreurs pour les douze lots viabilisés.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé à l'assemblée :

- de fixer le prix de vente desdits lots de la ZA Les Grandes Terres à 65,00 € HT par mètre carré ;
- d'appliquer la réforme de la TVA sur marge aux cessions des douze lots viabilisés de la ZA Les Grandes Terres à Eygalières ;
- d'approuver le tableau décrit ci-dessus par Monsieur le Président indiquant notamment le montant de la TVA sur marge des douze lots, à payer par les acquéreurs ;
- d'encaisser les recettes HT résultant des cessions de lots au chapitre 70 – article 7015 du budget annexe "extension ZA Eygalières", sachant que la TVA sur marge collectée est reversée directement au Comptable public de la CCVBA.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

#### **18. ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES DE LA ZA LES GRANDES TERRES A EYGALIERES**

Monsieur René FONTES a exposé à l'assemblée que les travaux d'extension de la ZA Les Grandes Terres à Eygalières vont se terminer prochainement. Ainsi, à l'issue de ces travaux, la CCVBA procédera à la vente des douze lots viabilisés.

Monsieur René FONTES a souligné que le cahier des charges avait pour but d'éviter que la ZA évolue vers une zone d'habitation.

Monsieur le Président a souligné au Conseil communautaire qu'il est nécessaire de désigner un Notaire afin d'élaborer les actes de vente desdits lots.

Monsieur René FONTES a proposé de mandater Maître FABRE, Notaire chargé des dossiers de la Commune d'Eygalières, afin de rédiger les actes de la ZA d'Eygalières.

Par ailleurs, Monsieur René FONTES a donné lecture à l'assemblée du cahier des charges encadrant les conditions de vente des lots situés dans l'extension de la ZA Les Grandes Terres.

Monsieur René FONTES a insisté sur le fait qu'il convenait d'éviter une opération commerciale et spéculative en interdisant la vente ou la location des lots sur une période de dix ans, comme indiqué à l'article 6 du cahier des charges.

Monsieur Gérard GARNIER a demandé s'il y avait des haies existantes sur ce terrain.

Monsieur René FONTES a répondu par la négative.

Monsieur le Président a souligné au Conseil communautaire que l'adoption de ce cahier des charges est nécessaire au bon déroulement de l'opération de vente des lots car celui-ci définit notamment les obligations des acquéreurs.

En conséquence, Monsieur le Président a proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le cahier des charges relatif aux conditions de vente des lots situés dans l'extension de la ZA Les Grandes Terres à Eygalières ;
- de désigner Maître FABRE comme Notaire pour l'élaboration des actes de vente ;

Le Conseil communautaire a été appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **19. MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA ZA LA MASSANE 4 A SAINT-REMY DE PROVENCE**

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée que le budget annexe « ZA de la Massane 4 » voté le 17 avril 2014 par délibération n° 41/2014 marque la volonté du Conseil communautaire de développer l'économie du territoire de la CCVBA.

A cet effet, Monsieur Le Président a informé les élus présents que la Commission *marché public à procédure adaptée* s'est réunie le 14 mai 2014 afin d'analyser les offres du marché public de maîtrise d'œuvre relatif à cette extension.

Après avoir donné lecture de l'analyse des offres, ainsi que du procès-verbal, Monsieur le Président a proposé à l'assemblée :

- d'approuver la décision de la Commission marché public à procédure adaptée qui a retenu l'offre n° 7 de S LAB, sise 54, rue Saint Suffren 13006 MARSEILLE (SIREN : 792 082 505) d'un montant de 19 750, 00 € HT, soit 23 700 € TTC.
- de l'autoriser, en tant que personne responsable, à signer ledit marché public, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre y compris les avenants relatifs au prix du marché jusqu'à 5 % du montant initial du marché.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **20. MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) A MAUSSANE LES ALPILLES/LE PARADOU**

Monsieur le Président a exposé à l'assemblée qu'en qualité d'exploitant, la Communauté de communes est tenue de respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral vu en Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 30 avril 2014 pour la réhabilitation de son installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Maussane/Le Paradou.

Monsieur Jack SAUTEL a précisé qu'au vu du montant estimatif des travaux, il fallait mandater un bureau d'études pour appuyer la CCVBA.

Monsieur Jack SAUTEL a également rappelé que le CODERST a émis un avis favorable sur la réhabilitation de cette installation.

Monsieur Régis GATTI a indiqué qu'il y avait quatre scénarii proposés pour la réhabilitation du site et que le scénario adopté proposait de réaliser une plateforme pouvant éventuellement accueillir des panneaux photovoltaïques après la réhabilitation et la sécurisation du site.

Monsieur Patrice BLANC a demandé si les travaux étaient à la charge de la CCVBA.

Monsieur le Président a répondu par l'affirmative puisqu'il s'agit d'une installation intercommunale.

Madame Danièle AOUN a demandé quelle étaient les différences avec la décharge de Saint-Rémy de Provence.

Monsieur le Président a répondu que celle de Saint-Rémy de Provence était communale alors que celle de Maussane les-Alpilles/Le Paradou était intercommunale.

Monsieur Régis GATTI a tenu à rappeler que la CCVBA était obligée de réhabiliter ce centre, les communes étant responsables sur 30 ans pour la pollution occasionnée. Il a également rappelé que six communes ont utilisé ce centre. Monsieur Régis GATTI a également remercié les autres communes qui ont participé financièrement sans avoir pour autant bénéficié de ce stockage.

Monsieur Michel CAVIGNAUX a demandé s'il y avait une production et une redistribution d'électricité de prévu.

Monsieur Jack SAUTEL a répondu que la revente qui pourrait s'effectuer par le biais d'un opérateur spécialisé. Monsieur Jack SAUTEL a précisé qu'un contrat pourrait être signé entre la CCVBA et des opérateurs. Il n'y aurait pas d'investissement autre que la réhabilitation à la charge de la CCVBA.

Monsieur le Président a proposé d'engager les procédures de passation de marché de prestations intellectuelles pour pouvoir réaliser les travaux.

Monsieur Jack SAUTEL a informé que le montant de ce marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 200 000 € TTC.

Monsieur le Président a proposé à l'assemblée :

- d'approuver la décision de Monsieur le Président de lancer un marché public à procédure adaptée pour un montant de 200 000 € TTC ;
- de l'autoriser à engager les procédures de passation de prestations intellectuelles, conformes au Code des Marchés Publics par procédures adaptées et à signer ledit marché public, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **21. CREATION POSTE CONSEILLER(E) DU TRI (EMPLOI D'AVENIR)**

Monsieur le Président a rappelé aux élus communautaires que, dans le cadre de sa compétence *Protection et mise en valeur de l'environnement*, la CCVBA souhaite promouvoir la collecte sélective auprès de ses habitants.

Monsieur Régis GATTI a fait part aux élus de la forte demande des écoles afin de bénéficier de l'intervention de Madame Nathalie MANCERON, conseillère du tri de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et qu'il était nécessaire d'accroître l'éducation en matière de revalorisation des déchets.

Monsieur Régis GATTI a souligné à l'assemblée que la conseillère du tri actuellement en poste, ne peut répondre à toutes les demandes tout en assurant le conseil au tri auprès du reste de la population, notamment pour les habitants des logements collectifs.

Monsieur le Président a indiqué qu'il était nécessaire de créer un deuxième poste de conseiller en tri. Si cet emploi pouvait servir à faire diminuer ne serait-ce que de 1% les dépenses relatives au traitement des ordures ménagères en développant le recyclage, il serait largement rentabilisé.

Monsieur le Président a donc proposé au Conseil communautaire :

- d'embaucher une personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ;
- de créer un emploi à temps complet bénéficiant d'une aide de l'Etat entrant dans le cadre des emplois d'avenir, à savoir un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à durée déterminée de 12 mois renouvelable deux fois ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

## **22. CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE POLYVALENT (EMPLOI D'AVENIR)**

Monsieur le Président a rappelé aux élus communautaires que, dans le cadre de sa compétence *Voirie d'intérêt communautaire*, la CCVBA est chargée de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et de ses dépendances.

Monsieur Julien COZETTE a souligné à l'assemblée que cet entretien nécessite le recrutement d'un agent technique polyvalent afin de pouvoir effectuer les travaux d'entretien de la voirie, de ses dépendances et des espaces verts.

Madame Marie-Pierre CALLET a demandé si la personne recrutée disposera d'outils.

Monsieur Julien COZETTE a répondu par l'affirmative.

Madame Nadia ABIDI a demandé si l'agent recruté aurait le profil pour accomplir sa mission.

Monsieur Julien COZETTE a répondu qu'il suivrait des formations adaptées à ses fonctions et qu'il serait encadré par la Directrice des Services Techniques Madame Fideline VILLAIN et par Monsieur Éric VIAL.

Monsieur Stéphan GUIGNARD a demandé si l'achat d'un véhicule électrique pour cet agent avait été envisagé.

Monsieur Julien COZETTE a répondu que cela avait été envisagé et en cours d'étude pour savoir si du matériel adapté existait.

Monsieur le Président a donc proposé au Conseil communautaire :

- d'embaucher une personne sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ;
- de créer un emploi à temps complet bénéficiant d'une aide de l'Etat entrant dans le cadre des emplois d'avenir, à savoir un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) à durée déterminée de 12 mois renouvelable deux fois ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer à ce sujet.

Vote : POUR : 39 voix – unanimité des suffrages exprimés.

### **23. QUESTION DIVERSES**

- Information sur les composteurs :

Madame Karine BRIAND a informé le Conseil que la demande des habitants pour l'achat de composteurs s'étendait au-delà de Saint-Rémy de Provence. Les élus vont ainsi être sollicités pour que Madame Nathalie MANCERON, conseillère de tri, puisse intervenir sur les marchés des dix communes au cours des mois de juillet et septembre afin de sensibiliser la population sur ce nouveau service.

- Information sur la transformation du Pays d'Arles en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) :

Monsieur le Président a informé le Conseil que l'ensemble des maires de la Communauté de communes ont reçu un courrier sur la transformation du Pays d'Arles en PETR.

Monsieur le Président a précisé qu'il convenait de ne pas se précipiter sur la décision à prendre. Monsieur le Président a rappelé qu'au regard des informations actuelles, il y aurait un manque de représentativité pour la CCVBA au sein du PETR puisque les voix accordées par EPCI seraient calculées en fonction du seuil démographique au lieu, comme jusqu'à présent, d'une voix par commune. Le territoire qui aurait le plus à perdre au niveau gouvernance serait donc celui de la CCVBA. Les Maires resteront représentés dans « la Conférence des Maires », mais ce ne serait qu'un organe consultatif qui se réunirait au moins une fois par an.

Monsieur le Président a précisé également que pour le moment, le passage à un PETR n'apporterait aujourd'hui aucun gain sur le plan financier puisque, n'étant pas un EPCI, aucun changement concernant les dotations ne serait envisagé.

Monsieur le Président a informé que tous les ans, le Conseil du PETR peut proposer la fusion aux EPCI afin de transformer le PETR en intercommunalité unique. L'intégration fonctionnelle, c'est-à-dire la mutualisation des moyens et des services entre les EPCI, doit obligatoirement être abordée dans le rapport annuel du PETR ainsi que la possibilité de services unifiés entre le PETR et les EPCI.

- Sur la réforme territoriale en cours :

Monsieur le Président a informé que la disparition des départements pourrait être avancée à 2017, voire 2016 et qu'un projet de loi était déjà à l'étude à l'heure actuelle.

Monsieur le Président a indiqué qu'il était défavorable à la disparition des départements, ces derniers assurent des compétences essentielles qui seraient transférées à la région pour les routes et les collèges et redeviendraient des compétences étatiques pour les prestations sociales telles que le RSA, l'APA, etc.

Monsieur le Président s'est également interrogé sur les recettes du Département et de leur affectation. Monsieur le Président a proposé l'exemple de l'aide importante aux communes, de l'ordre de 140 millions d'euros et de sa répartition.

- Sur le Comité des finances locales en France :

Monsieur le Président a indiqué que le Comité des finances locales est consulté par le Gouvernement sur toute disposition législative ou réglementaire à caractère financier concernant les collectivités locales. Cette consultation est obligatoire pour les projets de décrets. Composé en majorité d'élus, le Comité des finances locales compte notamment en son sein sept membres titulaires et sept membres suppléants siégeant en leur qualité de président d'établissements publics de coopération intercommunale élus par le collège des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale.

Monsieur le Président a remercié Madame Karine BRIAND pour son implication dans l'acte de candidature au sein de ce Comité en tant que suppléant.

Monsieur le Président a précisé que cette fonction de suppléant permettra surtout d'avoir des informations essentielles.

Monsieur le Président a clôturé la séance en remerciant l'ensemble des élus et des services et a souligné que la prochaine réunion aura lieu le 25 juin 2014 à l'Hôtel de Ville de Fontvieille à 18h30.

La séance a été levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance,

Laurent GESLIN